



Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 9 avril 2024

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 20

Qui ont pris au vote : 26 (M. le maire ne prend pas part au vote)

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame Marie-Laure WALTHER, Première Adjointe au maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Francis GENGOUX, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Cécile BONNEAU, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Patrice THOMAS à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Jacques SABATIER à M. Didier ZIKA

Mme Valérie WILLEMART à M. Stéphane DETRAY

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL

Mme Valérie MASSON-RAGUSA à Mme Christine BEAULIEU

M. Philippe GALIZZI à Mme Christelle BURRIAT

Absents :

Mme Géraldine CAMPENS

M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N°2024-04-04

Nomenclature ACTES 7.1

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2024-02-08 du 27 février 2024 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires ;

VU le compte de gestion 2023 du comptable public approuvé par délibération n°2024-04-03 du 9 avril 2024.

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le compte administratif 2023

Et après en avoir délibéré,

CONSTATE que le compte de gestion établi par le receveur municipal fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans la note explicative ci-dessous

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :



La Première Adjointe,
Marie-Laure WALTHER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
 Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Stéphane DETRAY

DELIBERATION N° 2024-04-04

Objet : Adoption du compte administratif – Année 2023

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le compte administratif du budget ville de l'exercice 2023 affiche les résultats suivants :

	Mandats émis	Titres émis	Résultats 2023
Fonctionnement	9 814 038,07	10 608 117,76	794 079,69
Investissement	1 944 859,07	1 519 221,96	-425 637,11
Résultat de l'exercice 2023			368 442,58

Avec prise en compte des résultats antérieurs cumulés :

	Mandats émis	Titres émis	Résultats 2023	Résultats antérieurs cumulés	Nouveaux résultats cumulés
Fonctionnement	9 814 038,07	10 608 117,76	794 079,69	667 679,34	1 461 759,03
Investissement	1 944 859,07	1 519 221,96	-425 637,11	3 114 132,75	2 688 495,64
Résultat cumulé global au 31/12/23					4 150 254,67

Avec prise en compte des restes à réaliser :

Résultats cumulés au 31/12/23		Reste à réaliser		
		Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	1 461 759,03	0,00	0,00	1 461 759,03
Investissement	2 688 495,64	693 722,10	754 871,75	2 749 645,29
Total	4 150 254,67	693 722,10	754 871,75	4 211 404,32

Les restes à réaliser sont les dépenses et recettes de la section d'investissement qui ont été engagées mais qui n'ont été ni mandatées ni recouvrées en 2023.